

Préparer la participation du public à l'échelle des bassins versants. Comparaison de trois méthodes appliquées au bassin versant de l'Hérault

Sébastien Loubier, Jean-Daniel Rinaudo, Patrice Garin, Annabelle Boutet

► **To cite this version:**

Sébastien Loubier, Jean-Daniel Rinaudo, Patrice Garin, Annabelle Boutet. Préparer la participation du public à l'échelle des bassins versants. Comparaison de trois méthodes appliquées au bassin versant de l'Hérault. Patrick Le Goulven, Sami Bouarfa, Marcel Kuper. Atelier du PCSI (Programme Commun Systèmes Irrigués) sur la Gestion Intégrée de l'Eau au Sein d'un Bassin Versant, 2003, Montpellier, France. Cirad - IRD - Cemagref, 13 p, 2005. <cirad-00176905>

HAL Id: cirad-00176905

<http://hal.cirad.fr/cirad-00176905>

Submitted on 4 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Préparer la participation du public à l'échelle des bassins versants

Comparaison de trois méthodes appliquées au bassin versant de l'Hérault

Sébastien LOUBIER*, Jean-Daniel RINAUDO**, Patrice GARIN**, Annabelle BOUTET**

*BRGM, 1039 rue de Pinville, 34 000 Montpellier. mel: s.loubier@brgm.fr

**CEMAGREF- UR Irrigation - Montpellier

Résumé — La participation du public à la gestion des ressources naturelles dont l'eau est aujourd'hui recommandée pour accroître l'efficacité et l'acceptabilité des solutions de gestion proposées. La participation du public est possible à différents stades de ce processus de gouvernance. Nous avons testé trois méthodes d'analyse des attentes de divers publics sur un cas concret, le bassin versant de l'Hérault. Elles peuvent aider l'autorité compétence à organiser la participation : définition des populations concernées, techniques de consultation, place dans le processus de décision et, à terme, méthode d'évaluation de cette participation. Le point de vue du public au sens large a été recueilli au moyen d'une enquête d'opinion et de groupes de discussion. Ils révèlent un impérieux besoin d'information pour que la consultation de l'ensemble de la population soit efficace. Les porteurs d'enjeux ont été consultés au moyen d'entretiens semi-directifs. Leurs discours révèlent également un besoin d'information mais surtout un nécessaire partage de connaissances entre porteurs d'enjeux, experts et scientifiques pour éviter les conflits lors des phases ultérieures de planification. Les enjeux évoqués et leurs interactions dépassent les frontières naturelles du bassin et donnent à réfléchir sur la définition de l'espace de « concernement » pertinent et sur les moments opportuns de débat dans le processus de planification de la gestion de l'eau.

Abstract — **Preparing public participation at the catchment level: Comparison of three methodologies applied to Hérault river basin.** Public participation to water resources management is recommended to increase the effectiveness and the acceptability of the proposed water management plans. Different level of public participation are possible within the governance process. In this article we propose to analyse the contribution of the implementation of three methodologies in the Hérault river basin (France). The point of view of public at large sense has been collected using opinion pool and focus groups and reveal important information needs for a more effective consultation of that kind of public. Stakeholders have been consulted through semi-structured interviews and also reveals information needs for information share between stakeholders, expert and scientists to prevent conflicts at upper participation levels. We also made recommendations related to the scale at which it is preferable to consult public and to the opportune time to do it within the water management plan process.

Introduction

Depuis la conférence de Rio de Janeiro en 1992, le besoin d'impliquer les « parties intéressées »¹ dans la gestion et la planification des ressources en eau, a plusieurs fois été prôné par la communauté internationale. Dans les années qui suivirent, un grand nombre de pays, du Sud comme du Nord, ont réaffirmé leurs engagements en matière de mise en œuvre de la participation du public, notamment au travers de déclarations lors de sommets internationaux (Dublin 1992, La Hague 2000, Bonn 2001, et Kyoto 2003). Plus récemment, l'Union européenne a concrétisé ce principe avec l'adoption de la Directive cadre européenne sur l'eau 2000/60/EC (notée DCE ci-dessous), qui, au travers de son article 14, impose que les parties intéressées soient « *activement impliquées* » dans la préparation des plans de gestion des bassins hydrographiques et que le public au sens large (tels que définis dans la convention d'Aarhus²), soit « *consulté* » durant trois phases de l'élaboration de la planification : modalités de travail, questions cruciales à traiter et mesures à appliquer.

Les justifications de la participation du public à la gestion de l'eau

Selon (Craps *et al.*, 2003), les fondements du principe de participation du public dans le domaine de la gestion de l'eau sont à rechercher dans les limites des deux modèles de gouvernance dominants : le modèle de gestion centralisée (*top-down*) (Ingles *et al.*, 1999) et le modèle de gestion libéral, qui s'appuie sur les forces du marché pour s'adapter au changement social en minimisant l'intervention des gouvernements. Ce processus participatif répond aux attentes du public en matière de légitimité de prise de décisions et accroît l'efficacité des solutions de gestion retenues (Craps *et al.*, 2003). Mais la participation n'est pas une fin en soi. Ce qui compte avant tout c'est l'apprentissage social (« *social learning* ») initié par cette participation, c'est-à-dire l'accroissement progressif des capacités d'un système complexe, composé de personnes appartenant à des entités sociales différentes, voire en conflit, à accomplir des tâches communes sur un territoire. L'apprentissage social est donc à la fois un processus et un produit (Craps, 2003).

La mise en œuvre pratique de ces changements de gouvernance, demeure un réel défi dans le domaine de l'eau. Parmi les difficultés, il y a le manque de temps, de moyens mais aussi et surtout un défaut de savoir faire des autorités en charge de ce processus. Il est fréquent que, dans le domaine de l'eau, les autorités compétentes mobilisent quasi exclusivement le savoir des experts et des scientifiques comme base de leurs programmes d'actions, pour ensuite se contenter de les faire « valider » par la population, via une consultation purement formelle. En France, cette validation formelle peut être obtenue par exemple par une enquête publique, qui s'impose à tout projet ayant des répercussions sur l'environnement³ et qui donne à toute personne le droit de s'exprimer par écrit sur ce qui est programmé. Dans les faits, la population participe très peu à ces enquêtes publiques ; quand elle intervient, ses avis n'ont pas ou ont très peu d'effet sur un projet déjà « bouclé », si bien que ces consultations n'empêchent pas l'émergence d'une opposition assez forte et organisée pour bloquer la réalisation des travaux programmés (Blatrix, 1996).

Ces limites sont connues de longue date dans des secteurs d'activité où les autorités publiques ont pris conscience de l'importance de l'adhésion des populations pour la réussite des aménagements. Depuis une trentaine d'année, la population est invitée à participer sous diverses formes à l'élaboration des projets d'urbanismes dès leurs phases préliminaires (Blanc, 1988). Plus récemment, des débats publics accompagnent les études détaillées des grandes infrastructures décidées par l'Etat⁴. Pour gérer les

1 Traduction la plus fidèle de la notion anglophone de « stakeholders ».

2 Le « public » doit être entendu comme une ou plusieurs personnes physiques ou morales et les associations, organisations ou groupes constitués par ces personnes (au sens de l'article 2 de la Convention Aarhus du 25 juin 1998 relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès de la justice en matière d'environnement, adoptée par l'Union européenne, ratifiée par la France et publiée par décret n°2002-1187 du 12 septembre 2002).

Les « parties intéressées » sont toutes les personnes, groupes ou organisations possédant un intérêt ou un enjeu parce qu'ils seront affectés ou parce qu'ils peuvent exercer une influence sur les conséquences, les résultats (y compris des organisations du type ATAC, FNSEA, etc). Le choix des parties intéressées invitées à participer dépend des circonstances locales et relève donc des autorités de bassin (préfet coordonnateur de bassin / comité de bassin). Extrait de la Note de Cadrage Nationale d'octobre 2003 du Ministère de l'écologie et du développement durable - Direction de l'eau - relative à la mise en œuvre de l'article 14 de la directive-cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE) Information, consultation et participation.

en matière de planification de l'eau par bassin versant

3 Loi dite Bouchardeau du 12 juillet 1983.

4 Circulaire Bianco du 15 décembre 1992 du Ministère de l'équipement et des transports.

ressources naturelles dans les pays du Sud caractérisés par la faiblesse des pouvoirs réglementaires, la participation directe des communautés concernées a permis d'améliorer la pertinence et l'acceptabilité sociale des mesures de protection et d'exploitation de ce patrimoine et par conséquent le caractère effectif et durable de leur mise en œuvre (Deepa, 1993). Dans les pays du nord de l'Europe, où la participation est entrée depuis longtemps dans l'élaboration des politiques de l'eau, comme au Pays-Bas, il y a un déplacement de la concertation vers le début du processus, avant même que les différentes options soient établies, afin d'ajuster ces dernières aux seules situations où les intérêts publics rejoignent ceux des groupes concernés (situation gagnant - gagnant) (De Vries, 1997).

Mais l'intérêt d'une telle mobilisation de la population en amont du processus de planification de la gestion de l'eau reste à démontrer en France.

Les objectifs opérationnels des actions de recherche présentées

L'objet de cet article est d'illustrer, sur un cas d'étude, les bénéfices attendus de différentes formes d'interpellation précoce du public et des parties intéressées en France. Il s'agit pour l'autorité compétente de préparer au mieux les différentes modalités de participation imposées par la DCE : a) identifier les besoins d'information du public ; b) arrêter le choix des parties intéressées et anticiper sur les thèmes qui feront débat ; c) se doter de points de référence pour évaluer les effets des processus participatifs.

- L'environnement – et l'eau en particulier – est traversé de notions complexes (risques, incertitudes, aménités, temps de retards, résilience...) favorables à l'élargissement du fossé entre les connaissances des scientifiques et les savoirs et perceptions des citoyens. Réduire ce fossé et bâtir un socle d'information commun est un pré-requis pour la qualité d'un débat avec la société civile (Theys, 2003).
- L'objectif de participation active des parties intéressées impose au préalable un processus de sélection pour désigner qui est légitimé et au nom de quel(s) intérêt(s). Il n'y a pas de procédure formalisée, comme l'atteste la note de cadrage nationale sur la mise en œuvre de la DCE² et c'est à l'autorité compétente de faire ce choix en fonction des « *circonstances locales* ». Claeys-Mekdade, (2001) distingue trois formes de désignation d'une « population concernée » : « *globalisante*, » quand tout un chacun peut s'exprimer sans devoir se référer à un territoire d'appartenance (ex. les débats organisés par la Commission nationale de débat publique en France) ; « *excluante* » quand des critères d'appartenance à un groupe ou à un territoire donnés définissent la légitimité des participants ; « *hiérarchisante* » dans des situations intermédiaires où le maître d'ouvrage définit une graduation dans le « concernement » des personnes, afin de maîtriser le nombre et la diversité des participants, sans pour autant donner l'impression de fermer l'arène des débats (Claeys-Mekdade, 2001). Cette restriction des participants se justifie par le processus d'apprentissage collectif que cherche à instaurer l'implication active des parties intéressées, surtout si la complexité des enjeux nécessite des échanges nombreux et étalés dans la durée au sein d'un groupe. Les travaux en sociologie des groupes restreints éclairent les mécanismes de cet apprentissage collectif, qui comprend l'émergence de normes et de buts collectifs, le partage d'émotions et de sentiments collectifs, la naissance de structure informelle, l'existence d'un inconscient collectif et l'établissement d'un équilibre interne et d'un système de relations stables avec l'environnement (Mucchielli, 2000). Le choix des représentants des parties concernées est donc central dans le processus.
- Au-delà de l'obligation imposée par la DCE de rendre compte de la manière dont la participation du public a été conduite et de ses effets sur le plan de gestion, montrer aux publics mobilisés en quoi leurs interventions ont pesé sur le processus de planification est une condition de leur mobilisation à long terme. Le recours à la démocratie participative est en effet appelé à s'inscrire dans la durée, afin d'adapter les plans de gestion aux évolutions du contexte (changements climatiques ou socio-économiques, connaissances scientifiques etc.).

Le Cemagref et le Brgm se sont ainsi associés pour mettre en œuvre sur un même terrain diverses méthodes destinées à préparer la participation de la société civile (i.e identification des enjeux et des parties prenantes, des besoins d'informations...) et à donner un éclairage sur l'état initial des perceptions du public, et qui peuvent servir de point de référence avant les débats qui auront nécessairement lieu par la suite. Il s'agit donc bien d'une préparation à la participation et non de méthodes palliatives aux débats.

Cet article présente les principaux résultats de trois années de recherches dans le bassin versant de l'Hérault, choisi comme site pilote en raison de la mise en place d'un processus de planification participative par le biais d'un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) impliquant des

porte-parole de la diversité des intérêts en jeu. Nous commencerons par une brève description du site pilote (section 1), puis nous présenterons les méthodes d'analyse des perceptions du public utilisées (section 2) et les principaux résultats obtenus (section 3).

Présentation du contexte d'étude : le bassin versant de l'Hérault

Les travaux ont été réalisés dans l'Hérault, un petit bassin côtier méditerranéen, qui prend sa source dans les Cévennes, à une altitude de 1 280 m et à 70 kilomètres de la mer. Le bassin versant de l'Hérault est relativement modeste en termes de superficie – 2 500 km² – mais se révèle avoir des caractéristiques hétérogènes tant en termes de géologie, d'hydrogéologie que d'usage du sol et de la ressource. Le climat y est typiquement méditerranéen avec des étés relativement secs et des automnes humides. Ce climat, couplé à des caractéristiques socio-économiques particulières et en forte mutation, conduit régulièrement à des tensions tant sur des questions quantitatives que qualitatives sur la ressource.

Caractéristiques socio-économiques

D'un point de vue socio-économique, le bassin de l'Hérault présente de très fortes disparités. L'amont du bassin, situé dans les Cévennes, est une zone montagneuse, faiblement peuplée et où les principales activités sont l'industrie textile (en déclin), le tourisme rural et l'agriculture maraîchère. Les enjeux sur l'eau portent essentiellement sur les aspects qualité (pollution industrielle, pollution domestique estivale, qualité des eaux de baignades et vie piscicole) avec localement des conflits de partage de l'espace rivière entre pratiquants de canoë, riverains et pêcheurs.

Plus en aval, se trouve une zone de plateau karstique, peu peuplée et tournée vers le tourisme et l'agriculture extensive, avec peu d'enjeux locaux sur l'eau, mais qui présente un potentiel d'exploitation des aquifères qui intéresse les régions voisines.

La densité de population augmente très fortement en arrivant dans la moyenne vallée de l'Hérault, du fait de la proximité de Béziers et Montpellier et de la présence de voies de communication majeures. Cette rurbanisation empiète sur les terroirs agricoles, la viticulture étant l'activité essentielle depuis plus d'un siècle dans cette plaine. Les enjeux ici sont essentiellement quantitatifs pour le partage des ressources (entre irrigants, eau potable et assainissement, activités nautiques, petites unités hydro-électriques).

La région de Lodève, à l'ouest, plus éloignée des principaux centres urbains, est marquée par un déclin de l'activité économique, notamment suite à la fermeture du site minier de la COGEMA, et par des difficultés à assurer une qualité de l'eau répondant aux normes de potabilité (composition chimique).

Enfin, la basse vallée de l'Hérault et la zone littorale, sont essentiellement tournées vers le tourisme et concentrent l'essentiel de la population, avec comme conséquence une demande saisonnière en eau très élevée et une susceptibilité aux risques d'inondation exacerbée par la pression foncière.

Caractéristiques institutionnelles

Pour répondre à ces enjeux un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est en cours d'élaboration depuis 2003. Le SAGE est typiquement un format de désignation hiérarchisante de la participation du public par l'Etat. D'une part, le territoire de l'action et de la concertation est le bassin versant. D'autre part, la composition de l'organe de concertation et de préparation du SAGE – la Commission locale de l'eau (CLE) – est définie par la loi et les membres désignés par le préfet dans trois collèges (services de l'Etat, élus et représentants des usages parmi des associations reconnues par l'Etat comme légitimes). L'élément d'ouverture réside dans les commissions géographiques ou thématiques, que la CLE peut décider d'instaurer au sein desquels tout un chacun est libre de venir exprimer son point de vue. Habituellement, ce sont surtout des parties intéressées qui participent à ces commissions, qualifiées communément « d'acteurs de l'eau » soit parce qu'ils entretiennent des relations « professionnelles » avec la ressource (administration, secteur de l'eau domestique, de l'irrigation, de l'industrie, du tourisme...) soit parce qu'ils y ont un intérêt personnel particulier (riverains des cours d'eau, pêcheurs, pratiquants régulier de sport d'eau...).

Ces « acteurs de l'eau » ont une expérience ancienne de la planification concertée organisée par les services de l'Etat du département. En 1985, a été signé un contrat de rivière sur un programme de résolution des problèmes de pollution bactériologique du cours d'eau. Un syndicat intercommunal a été ensuite créé en 1991 dans le tiers amont du bassin pour aborder la protection contre les crues, la gestion des étiages, l'érosion régressive et la restauration de la qualité de l'eau⁵.

Le SAGE a été amorcé à la fin des années 90, sous l'impulsion du conseil général de l'Hérault, dont l'objectif prioritaire était d'instituer une habitude de débat à l'échelle du bassin versant au sein des acteurs de l'eau. L'état des lieux dressé par des experts a révélé en effet des enjeux mineurs à court terme, faciles à régler, mais une situation plus complexe à long terme du fait de l'accroissement démographique attendu. D'où le pari d'un apprentissage social sur les questions présentes, afin de faciliter les choix collectifs plus difficiles à l'avenir.

Par contre, les expériences en matière de consultation du grand public sont plus réduites (questionnaires envoyés dans chaque foyer sur le thème de la préservation de l'environnement).

Ce contexte d'initiation d'une nouvelle phase de concertation nous est apparu pertinent pour tester des méthodes d'analyse des perceptions des acteurs de l'eau et de l'ensemble de la population.

Méthodes d'analyses des perceptions du public

Classification des méthodes de consultation

Il existe un grand nombre de méthodes permettant de recueillir l'avis d'un groupe d'individus sur une question. La « consultation » est, en effet, la forme basique de la consultation de la population sur un projet (Mostert, 2003). Mostert distingue ainsi 10 méthodes de consultation que l'on peut regrouper en 5 catégories, selon que l'on s'adresse à une large audience ou à un groupe restreint.

Méthodes de consultation d'un grand nombre d'individu

Les enquêtes (en face à face, téléphoniques ou par voie postale) cherchent à recueillir l'avis d'un échantillon représentatif d'une population bien circonscrite, mais sans préjuger de son intérêt à s'engager dans un débat ultérieur. Selon la taille et le contenu du questionnaire, on peut révéler les arguments, les nuances et la diversité des perceptions et aussi expliquer les critères permettant de segmenter la population selon ses avis.

Les référendums consultatifs offrent l'opportunité de mesurer l'accord ou le rejet d'une proposition ou plus rarement d'un ensemble de questions, parmi une population délimitée, sans possibilité de motiver l'avis donné.

Les enquêtes d'utilité publique et les forums de discussion sur Internet sont des lieux d'expression d'avis motivés. Contrairement aux enquêtes précédentes et référendums pour lesquels la population concernée est définie à priori – sur des critères territoriaux notamment – on est ici dans un format de désignation globalisant des participants, aucun critère de légitimation de la parole n'est imposé. Cependant, il y a bien une sélection de la population consultée, car seuls sont considérés ceux qui ont fait l'acte volontaire d'écrire leur opinion.

Méthodes de consultation d'un groupe restreint

Les entretiens semi-directifs offrent à l'analyse le point de vue d'un nombre limité de personnes. Ils sont à la base d'une méthode d'analyse de la diversité des perceptions des parties concernées par un projet, sans volonté de représentativité statistique de la population (« *stakeholder analysis* » développée par Grimble *et al.*, 1997). La délimitation des populations dites concernées et le choix de leur porte-parole est une étape clé de la démarche.

⁵ Voir (Rinaudo *et al.*, 2004) pour une présentation détaillée du cadre institutionnel de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Hérault.

Les jeux de rôles et les groupes de discussion (« *focus groups* » - Krueger *et al.*, 2000) font interagir un petit nombre d'individus, généralement sur une séance, rarement plus. Contrairement aux entretiens semi-directifs, les consultés doivent ici exposer et débattre leur argumentaire. Plus encore que dans le cas précédent, le choix des personnes est primordial dans la qualité des interactions et dans la représentativité des points de vue exprimés. C'est pourquoi la littérature recommande d'ailleurs de multiplier les groupes. Selon l'objectif de l'étude, ces groupes peuvent rassembler des représentants des parties intéressées ou des citoyens.

A travers différents projets de recherches menés de front par le Brgm et le Cemagref, il a été possible d'expérimenter 3 méthodes de consultation afin d'alimenter la réflexion sur leur mode opératoire et leur pertinence dans le cadre de la mise en œuvre des intentions de la DCE.

Entretiens semi-directifs et « *stakeholder analysis* »

La méthode mise au point par le Brgm et le Cemagref (Garin *et al.*, 2002 ; Rinaudo et Garin, 2003) consiste en la réalisation d'entretiens semi-directifs permettant de caractériser les points de vue d'acteurs de l'eau sur leur appréhension de la gestion de l'eau et la manière dont ils définissent les problèmes ou les priorités en la matière. Cette démarche s'inspire largement des principes de la méthode dite *stakeholder analysis* définis par (Grimble et Wellard, 1997) pour une analyse de l'acceptabilité des politiques publiques. Nous avons interrogé 71 personnes que nous avons identifiées comme des porteurs d'enjeux (agriculture, industrie, eau potable, tourisme et associations de protection de l'environnement). Pour la majorité d'entre elles, il s'agissait également de personnes susceptibles de participer à la CLE ou à ses commissions géographiques. C'est donc les points de vue initiaux avant débat de représentants de parties concernées que nous souhaitons analyser.

Nous avons décidé de réaliser des entretiens individuels de sorte que chacun puisse présenter, sans être influencé, sa propre représentation du fonctionnement de l'hydrosystème, des contraintes de gestion de l'eau, des conflits liés à l'eau, leurs origines et leurs manifestations. Ces entretiens se sont appuyés sur un questionnaire semi-directif, conçu pour permettre : (i) d'évaluer le niveau de connaissance et d'information relatives à l'hydrosystème ; (ii) d'identifier les problèmes de gestion de l'eau source de préoccupations des acteurs ; et (iii) d'inventorier et caractériser les conflits d'usage présents ou latents ainsi que leur aire d'influence. L'information recueillie au cours de ces entretiens a ensuite été analysée en accordant une grande importance à l'analyse du discours. Elle a également été comparée aux conclusions des travaux d'expertise réalisés en préparation du SAGE afin de mettre en évidence l'existence de divergences⁶.

L'enquête d'opinion

Pour le point de vue du public au sens large sur le thème de l'eau, nous avons réalisé une enquête d'opinion auprès d'un échantillon de 400 ménages du bassin versant de l'Hérault et sélectionné dans cet échantillon des volontaires pour participer à des groupes de discussion⁷.

L'objectif de l'enquête d'opinion était d'analyser les attitudes, comportements et perceptions des ménages sur des thèmes variés relatifs à l'eau, avant tout débat ou concertation sur la question. Les enquêtes ont été réalisées en juin 2003, en face-à-face et à domicile auprès d'un échantillon de 400 ménages statistiquement représentatif de la population du bassin versant en termes d'âge, de sexe, de type d'habitation (appartement, maison de ville ou villa), de statut d'occupation du logement (locataire, propriétaire), de lieu (ville, village) et de zone de résidence (Viganais, Causses, moyenne vallée, Lodévois, Peyne ou littoral) (Loubier et Rinaudo, 2003).

Plus de 80 questions⁸ ont été posées aux individus sur des thèmes aussi variés que : (i) la place de l'eau dans les problèmes plus généraux de société et d'environnement ; (ii) la qualité de l'eau dans son environnement ; (iii) la connaissance des institutions en charges de la gestion ; (iv) le souhait de participation du public à cette gestion ; (v) la perception et les comportements relatifs à l'eau potable (qualité et quantité) ; (vi) la

6 Les entretiens et l'analyse du point de vue des acteurs ont été réalisés au cours de l'année 2002 dans le cadre du projet européen Gouverne (EVK1-CT-1999-00043).

7 Travail réalisé dans le cadre du projet européen Aquadapt (EVK1-CT-2001-00104).

8 Cette enquête a également été réalisée en Espagne, Slovénie et Angleterre en utilisant un corps de 60 questions communes pour les 4 terrains d'étude.

connaissance du cycle de l'eau potable ; (vii) les comportements et les motivations des ménages en matière d'économie d'eau ; et (viii) l'accès à des ressources alternatives (forages, puits, réseaux d'eau brute, rivière...). Un jeu d'une dizaine de questions supplémentaires relatives aux caractéristiques socio-économiques des ménages interrogés (profession, niveau d'étude, revenu et composition du foyer) ont permis de respecter les quotas et d'assurer la représentativité de l'échantillon.

Les réponses ont été analysées en recourant à la statistique descriptive (fréquence, moyenne, tests d'indépendance du Khi2) et à l'analyse de données afin de mettre en évidence des corrélations entre type de réponses (analyse factorielle des correspondances multiples) et de construire une typologie des perceptions, attitudes et comportements des ménages (classification automatique de type hiérarchique) (Loubier et Rinaudo, 2004).

Les groupes de discussion

Au cours de l'enquête d'opinion, une question a permis d'identifier les personnes disposées à participer à de petits groupes de discussions sur le thème de la gestion de l'eau. Par la suite, nous avons contacté ces personnes pour former trois groupes qui ont eu lieu au cours des mois de juin 2003, juillet 2003 et février 2004.

Les objectifs poursuivis ont été multiples⁹ : (i) acquérir des informations non révélées lors de la mise en œuvre des méthodes précédentes ; (ii) affiner les résultats obtenus avec les enquêtes d'opinion en analysant l'argumentaire et les attentes des individus (ce que ne permet pas la méthode du sondage) ; et (iii) tester les potentialités de cette méthode comme outil de consultation du public. Il ne s'agissait en aucun cas de chercher un consensus entre les membres participant mais de comprendre les sentiments, les commentaires, les processus de réflexion (Krueger et Casey, 2000).

Au préalable, la mise en œuvre de tels groupes suppose que l'on s'interroge sur les 4 éléments suivants.

La détermination des objectifs et des informations à mettre à disposition des participants

Ce sont les objectifs poursuivis qui déterminent les informations à apporter aux participants au cours des séances de discussion. Dans le cadre de notre étude, qui consiste, entre autres, à approfondir la connaissance de l'opinion et de la perception de l'eau des citoyens de la moyenne vallée de l'Hérault, il était essentiel de bien doser la part d'information apportée. En effet, un refus systématique d'informer risquait de frustrer les participants et une surinformation, de biaiser les résultats. Il fallait donc veiller à apporter de l'information, aux participants de manière très ponctuellement à leur demande si cela contribuait à la satisfaction des objectifs poursuivis¹⁰.

La sélection des participants, leur nombre, le temps de discussion et le nombre de répétitions

Selon (Krueger et Casey, 2000), un groupe doit compter de 6 à 8 individus ayant des caractéristiques communes pour faciliter les échanges. En outre, les groupes doivent être reconduits jusqu'à ce que l'on puisse considérer l'information marginale obtenue comme négligeable. La qualité, la quantité et la diversité des informations recueillies sont donc fonction d'un équilibre entre ces trois éléments et la durée des séances. Dans le cadre de notre étude, nous avons réuni trois groupes pendant 1h 30 à 2h, avec successivement 3, 6 et 5 personnes dont les seules caractéristiques communes étaient d'habiter dans la moyenne vallée de l'Hérault et d'avoir manifesté, dès l'enquête d'opinion, leur désir de participation¹¹. Par contre, leurs caractéristiques socioprofessionnelles étaient hétérogènes – élus, agriculteurs, paysagistes, plombiers... – justifiant l'hypothèse selon laquelle leurs rapports à l'eau et aux questions posées seraient différents.

9 Voir (Morgan, 1997) pour une présentation des différents objectifs possibles de mise en œuvre de « focus groupes ».

10 Cela peut être le cas, par exemple, si un participant demande des informations quantitatives sur la consommation en eau des toilettes pour mettre en perspective des mesures d'économie d'eau. Dans ce cas, nous pouvons recueillir deux types d'informations : (i) l'étendue des connaissances des participants en matière de consommation en eau des équipements domestiques, en l'occurrence des toilettes ; et (ii) le type de mesure envisagée pour économiser sur cette consommation.

11 La taille, la durée et le nombre de répétitions sont des variables propres à chaque situation et dépendent des ressources disponibles. Dans le cadre d'un projet de réorganisation de l'espace urbain, (Davies et Richard, 2002) ont par exemple réalisé 4 séances d'une heure regroupant de 3 à 6 individus.

La création d'un environnement sécurisant

Plutôt que de chercher une vaine homogénéité des participants sur un ensemble de caractéristiques, il est apparu préférable de créer un environnement sécurisant, favorable à l'expression de la diversité des points de vue. Cette phase de « sécurisation » est essentielle. Nous l'avons construite dès le premier contact téléphonique par la proposition d'un apéritif et d'un buffet froid précédant la séance de discussion. Cette démarche avait notamment pour objectif d'accroître l'efficacité des séances en réduisant le temps nécessaire à « l'effacement » des inhibitions sociales. En outre, la présence d'un animateur a permis de réguler les temps de parole afin que chacun puisse s'exprimer à sa convenance.

La construction du guide de discussion, l'animation du groupe et les outils d'analyse

Nous avons construit un guide de discussion précisant les questions autour des thèmes de la qualité de l'eau dans l'environnement, des comportements de consommation et des attentes en matière de participation. L'animateur de séance, lance le débat en présentant le premier thème et avec une question précise. Son rôle par la suite se limite à relancer les débats, équilibrer les temps de parole et réorienter les débats lorsque les questions et thèmes identifiés ne sont pas spontanément abordés par le public. Pour analyser ultérieurement le contenu des discours, les séances ont été enregistrées et filmées après avoir obtenu l'accord des participants.

Les résultats

Les entretiens semi-directifs d'acteurs de l'eau, identifiés par la *stakeholder analysis*

Ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse en deux temps : une synthèse des points de vue et des connaissances et une analyse des conflits d'usage considérés par les chercheurs comme un élément saillant de la question de l'eau dans la vallée de l'Hérault.

Synthèse des connaissances et préoccupations

L'analyse des points de vue a d'abord permis de mettre en évidence l'existence de lacunes de connaissance sur le fonctionnement des hydrosystèmes (Garin et Rinaudo, 2002). Seuls les acteurs du monde agricole et des services de l'Etat semblent avoir une « bonne » vision globale du fonctionnement de l'hydrosystème. Les acteurs du secteur de l'eau domestique (techniciens et élus locaux responsables du service d'AEP) ont une vision très locale des ressources (les environs immédiats de leur forage) et parfois erronée.

Les ressources en eau souterraine ne sont souvent connues qu'au travers des observations de surface. Les termes utilisés pour décrire ces ressources (veine d'eau, rivière souterraine, lac souterrain) permettent de comprendre la diversité des représentations que ces personnes peuvent avoir de ces objets non observables directement. Le déficit de connaissance porte également sur le fonctionnement de l'hydrosystème et les relations entre ses compartiments (échanges nappes - rivière, aquifères karstique - cours d'eau, irrigation - nappe).

Les témoignages soulignent la nécessité de mettre en place, au préalable, une politique d'information et de formation, fondée et différenciée par type d'intérêt ou par secteur socioprofessionnel, avant d'envisager une quelconque discussion sur les modalités de gestion à mettre en œuvre. Le secteur de l'eau domestique (syndicats et services municipaux) doit être une priorité pour cette campagne d'information.

L'analyse des points de vue a permis d'identifier les principales préoccupations des acteurs de l'eau et de les confronter aux problèmes de gestion identifiés par les experts dans les documents préparatoires à l'élaboration du SAGE (CG34 et CG30, 1998). Certains problèmes cités par les acteurs ne sont pas perçus comme tels par les experts et à l'inverse certains dysfonctionnements majeurs des hydrosystèmes peuvent être ignorés par certaines parties prenantes. C'est le cas de la modification du régime de transport solide du cours d'eau, dû à l'exploitation des gravières (érosion régressive) et à la multiplication des seuils hydrauliques (rétention de sédiments). A l'inverse, alors que les experts jugent la situation peu conflictuelle, les acteurs de l'eau sont vivement préoccupés par la mise en place d'une dynamique de concertation et par la résolution des conflits.

Dans le prolongement de ces observations générales, nous avons tenté de catégoriser les préoccupations en fonction de l'origine socioprofessionnelle des porteurs d'enjeux (agriculture, eau potable et tourisme et élus). Ces préoccupations sont représentées sous forme de graphe radar dans la figure 1. Ainsi, nous pouvons voir que les principales préoccupations des porte-parole du monde agricole sont la gestion des conflits et le partage de la ressource à l'étiage. Les porte-parole du secteur de l'eau potable se disent plus inquiets pour les questions de qualité de l'eau fournie à leurs clients. Enfin, les représentants du secteur du tourisme se révèlent principalement préoccupés par la pollution des cours d'eau et eaux souterraines et dans une moindre mesure par le débit d'étiage et les dynamiques d'occupation du territoire. Ce sont les élus qui ont les préoccupations les plus diverses (aménagement du territoire, pollution, débit d'étiage et crues).

Analyse des conflits d'usage et identification de scénarios de gestion

L'hétérogénéité des préoccupations décrite ci-dessus, se traduit par des conflits d'usage latents ou existants mais qui n'avaient pas été révélés par les analyses préliminaires des experts. Ainsi, le principal conflit actuel s'articule autour du canal d'irrigation de Gignac dans le bassin versant de l'Hérault. Ce canal prélève dans l'Hérault un débit pouvant atteindre 3,5m³/s en été, laissant parfois moins d'1m³/s dans le cours d'eau en période d'étiage. Il est à l'origine de tensions entre agriculteurs d'une part et pêcheurs, baigneurs et loueurs de canoë d'autre part. Les défenseurs du canal mettent en avant l'impact positif de la pratique de l'irrigation sur la recharge de la nappe des terrasses alluviales, argument fortement contesté en l'absence d'études scientifiques, et qui bloque la recherche d'un consensus sur le partage du débit.

➤ L'analyse de ce conflit¹² illustre un besoin d'information scientifique et technique préalable aux phases de co-construction des solutions de gestion entre les parties intéressées.

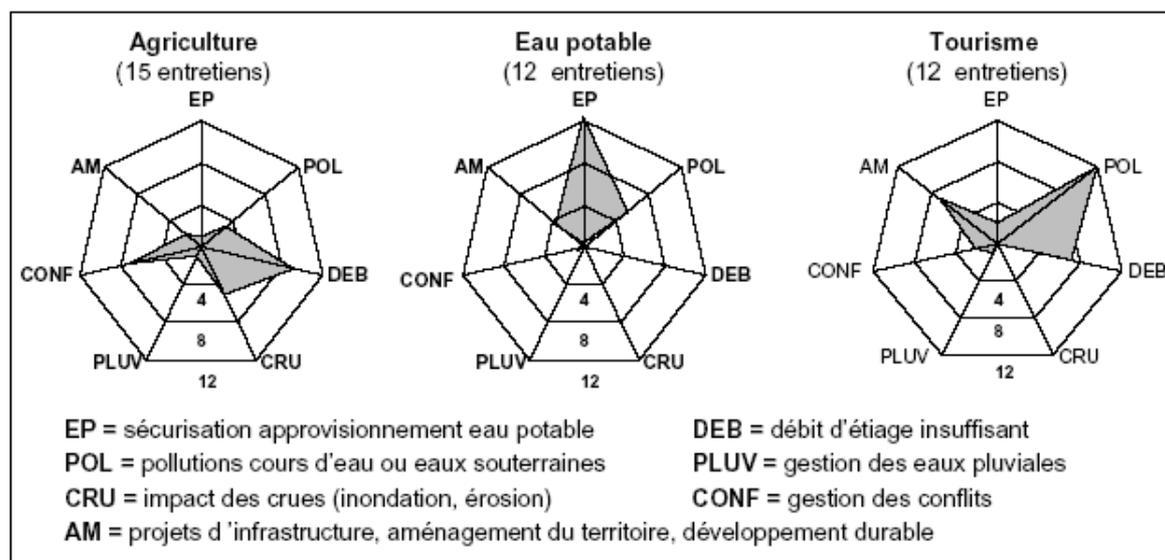


Figure 1. Préoccupations citées par catégorie de porteurs d'enjeux (source : Garin et Rinaudo, 2002).

Les entretiens ont également révélé un conflit latent, reposant sur un projet d'exploitation de l'aquifère karstique des Cents Fonts se situant dans le bassin, mais destiné à alimenter l'agglomération de Montpellier, située à l'extérieur de la zone couverte par le bassin hydrologique. Les parties en opposition sont d'une part, les acteurs chargés de la planification et de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale – dont les élus de la communauté d'agglomération de Montpellier – et d'autre part, les représentants des divers intérêts des habitants du bassin versant, pour qui cette ressource a une valeur patrimoniale mais surtout une valeur d'option considérable compte tenu de la croissance de la population et donc des besoins dans la moyenne vallée de l'Hérault. Sur ce point, les porteurs d'enjeux interrogés ont fait preuve d'une grande diversité de points de vue sur les mesures de gestion à mettre en œuvre, proposant souvent une gamme d'options alternatives plus étendue que les options envisagées par les experts (Garin et Rinaudo 2002).

12 Ce conflit est présenté ici de manière simplifiée mais revêt dans la réalité de multiples facettes mobilisant des jeux d'acteurs particulièrement complexes.

► Deux enseignements sont à retirer de ce conflit latent. D'une part, l'analyse des conflits remodèle le territoire de « concernement » jugé a priori légitime pour débattre des programmes de mesure puis pour consulter le public sur ces programmes. Une délimitation excluante sur la base légale et physique du bassin versant, doit laisser la place ici à une définition plus hiérarchisante, afin d'intégrer d'autres populations manifestement « concernées » elles aussi. D'autre part, le savoir et la créativité des porteurs d'enjeux sont complémentaires de celui des experts et scientifiques. Dès lors, les inclure dans la rédaction des scénarios de gestion devrait réduire le risque de contestation lors de la phase de consultation prévue par la Directive cadre sur l'eau, au cours de laquelle le projet de plan de gestion sera soumis à la critique des acteurs locaux et du grand public.

L'enquête d'opinion et les groupes de discussion

Concernant l'enquête d'opinion, seuls les résultats concernant la participation du public et les éléments nécessaires à l'évaluation du niveau de connaissance sont présentés.

Les sujets environnementaux puis ceux relatifs à l'eau dans l'environnement ne sont pas des préoccupations centrales pour les individus consultés puisqu'ils sont mentionnés respectivement en 4^e et 5^e position sur 7. A ce titre, les habitants du bassin versant de l'Hérault sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble de la population française à estimer que la qualité de l'eau dans l'environnement s'est dégradée : 32 % contre 60 % (IFOP, 2000). Ils sont en effet une très grande majorité à juger qu'elle est de bonne ou moyenne qualité. Pourtant, plus de 4 personnes sur 10 pensent que la gestion de l'eau dans leur environnement immédiat est un sujet urgent à traiter.

Malgré la perception de cette relative urgence, seule une personne sur 4 « *aimerait être impliquée dans les discussions et débats sur la gestion présente et future de la ressource* ». Les personnes qui refusent le justifient par le fait que donner leur avis « *ne changera rien au problème* ». Plusieurs éléments peuvent expliquer cette position : (i) les individus sont désabusés par le peu de considération portée par les décideurs à leur point de vue ; (ii) la gestion de l'eau n'est pas réellement une de leur préoccupation principale ; ou (iii) ils font confiance aux organismes de gestion existants. Plus de 7 personnes sur 10 déclarent d'ailleurs que de tels organismes existent, à toutes les échelles géographiques¹³ et qu'ils sont principalement composés d'élus et de fonctionnaires.

Parmi les personnes qui aimeraient être impliquées, leur souhait de participation est d'autant plus élevé qu'elle se situerait à un échelon géographique bas¹⁴. Ces individus sont significativement plus jeunes et bénéficient d'un niveau d'étude supérieur à la moyenne de l'échantillon. Ils envisagent leur implication sous diverses modalités : participation à des débats ou des consultations, participation directe à des processus de décision sans intermédiaire ou représentant. Cette dernière position est une limite à la légitimité des associations qui se prétendent porte-parole des simples citoyens et qui sont invitées à participer activement – au sens de la DCE – aux concertations organisées par les autorités publiques.

Cependant, l'expérience des groupes de discussion a permis de nuancer les déclarations d'intention des personnes interrogées et souhaitant participer aux décisions.

En effet, lorsque nous avons proposé de participer à des groupes de discussion sur les problèmes relatifs à la gestion de l'eau, 16 % de l'échantillon de la population se sont déclarés intéressés ; 44 de ces 66 personnes « intéressées » ont ensuite été re-contactées ; 25 ont confirmé leur souhait de participer à une heure et une date convenue, mais seulement 14 se sont effectivement présentées¹⁵. Lors de la préparation des groupes, l'équipe de recherche avait décidé de ne pas dédommager financièrement les participants. Les deux premiers groupes ont donc eu lieu sur cette base. Constatant la faible participation, nous avons décidé de dédommager les participants du troisième groupe (forfait de 20 €) mais sans aucune amélioration sur le taux de présence¹⁶.

13 Les individus pensant que ces organismes existent les situent à 41 % au niveau européen, 67 % au niveau national, 73 % au niveau régional ou départemental et 62 % au niveau local.

14 Sur ce quart de personnes, 14 % aimeraient être impliqués à un niveau national, 37 % au niveau régional, 51 % au niveau départemental et 88 % au niveau local.

15 Par extrapolation cela représente donc 5% de l'échantillon initial.

16 Souvent dans la littérature, il est conseillé de mettre en place un système d'incitation à la participation pour dédommager les participants des dépenses financières et émotionnelles faites (Krueger et Casey, 2000).

Une des hypothèses avancées sur ce phénomène est le fait que les personnes n'aient pu déterminer la pertinence de la démarche de consultation par rapport à d'autres priorités du moment, telles que les obligations domestiques ou familiales. Autrement dit, et compte tenu du faible échantillonnage, il est apparu que, dans la plupart des cas, la hiérarchisation des priorités s'est faite aux dépens de la volonté de participer aux groupes de discussion, même si les questions liées à la gestion de l'eau avaient été identifiées comme des préoccupations essentielles dans l'enquête d'opinion.

Néanmoins, l'analyse des échanges au cours de ces groupes de discussion a permis de mettre en évidence plusieurs éléments qui semblent essentiels à la compréhension des représentations et des pratiques des citoyens « de base ».

Le premier élément est relatif aux motivations qui justifient leur participation. La prise à témoin systématique et l'interrogation continuelle de l'animateur, considéré à leurs yeux comme un expert de l'eau¹⁷, atteste d'une quête d'informations avouée plus que d'un souhait de participation ou de discussion.

Comme nous l'avons remarqué lors des entretiens avec les porteurs d'enjeux, les groupes de discussion ont révélé que les simples citoyens ont une connaissance très limitée du fonctionnement de l'hydrosystème et de ses frontières. Comme l'enquête d'opinion, ils révèlent également un ensemble de méconnaissances et d'idées fausses. Mais ces groupes de discussion ont montré la capacité de certaines personnes, non expertes et à priori non qualifiables de « porte-parole de partie concernée », de défendre et d'argumenter des points de vue qui les opposent, notamment sur la qualité de l'eau potable ou de l'eau dans l'environnement.

Enfin, les ménages n'ont qu'une vision partielle de l'eau liée à leurs pratiques quotidiennes. Ainsi, les réponses portant sur la qualité de l'eau domestique sont spontanées et les questions récurrentes, alors que l'animateur doit insister pour développer d'autres points tels que la qualité de l'eau dans l'environnement ou les autres usages de l'eau tels que les activités récréatives.

➤ Ces trois enseignements renforcent l'idée d'un besoin réel d'informations, préalable à toute forme de consultation et de participation plus poussées aux processus de décisions.

Discussion et conséquences sur le rôle des scientifiques et des experts

Les trois méthodes de consultation étudiées sont efficaces et complémentaires.

Les groupes de discussion donne une image des arguments mobilisés par le public au sens large, sur le langage qu'il mobilise pour évoquer l'eau, et donc sur les facteurs de mobilisation de la population pour changer les comportements sur l'eau. Les enquêtes d'opinion apportent des données quantitatives sur ces comportements. La mise en œuvre de ces méthodes sur le bassin versant du fleuve Hérault a permis de caractériser les niveaux d'information, et d'une certaine manière la qualité, des deux catégories de public auxquelles nous nous intéressons. Cela permet également d'évaluer la pertinence de leurs mobilisations en fonction des publics cibles et des informations qui sont recherchées. En outre, l'organisation des groupes de discussion met en lumière le comportement des individus dans des situations de publicité, alors même que ce n'est pas nécessairement une pratique récurrente dans leur quotidien.

Le public au sens large est manifestement mal informé sur les sujets relatifs à l'eau et sur leurs enjeux globaux. Sans programme de sensibilisation et d'information qui leur serait spécifiquement destiné, il est illusoire de penser recueillir des points de vue pertinents, voire une implication forte, lors de la phase de soumission des plans de gestion à l'avis du public.

Le défi pour les scientifiques est de pouvoir mettre à disposition leur savoir et leurs incertitudes dans un langage accessible au plus grand nombre. Un effort de communication considérable doit être fait envers le grand public, d'une part pour que son avis, ses perceptions, son jugement repose sur des informations

¹⁷ Le statut de l'animateur est déterminant. S'il est membre de l'équipe de recherche et que les participants le savent (c'est notre cas) ils risquent de lui conférer un statut d'expert qui peut avoir deux conséquences nuisibles au débat : prendre l'animateur systématiquement à témoin ou bien taire certains points de vue pensant soit, que l'expert de toute manière connaît déjà le sujet, soit, par crainte du ridicule. Blach et Mertens, 1999 recommandent dans ce cas de faire appel à un modérateur extérieur non seulement à l'équipe de recherche mais également à la culture du groupe si celle-ci est particulièrement marquée.

fiables et partagées par tous et d'autre part, pour que la consultation puisse efficacement contribuer à la définition de programmes de gestion compris par le plus grand nombre. Nous pensons donc que la consultation du public au sens large est prématurée à défaut de ce travail d'information qui a été identifié par Mostert (2003) comme la première strate d'implication dans la gestion de l'eau.

Les entretiens semi-directifs d'un panel bien choisi d'acteurs de l'eau susceptibles de « participer activement » aux concertations sur l'eau (par une *Stakeholder analysis*) révèlent des situations potentiellement conflictuelles et mettent en question le territoire et la population « concernée ». Le constat d'un déficit d'information peut être étendu à certaines catégories de porteurs d'enjeux. Mais on note aussi des asymétries d'informations entre catégories. Le rôle des experts et des scientifiques, en tant que fournisseurs d'informations, est donc essentiel dans ce domaine. Les discours confirment le souhait des acteurs d'une implication très précoce dans le processus de planification. Nous émettons l'hypothèse que la mise en débat précoce de leurs préoccupations peut réduire les causes de conflits lors des phases d'élaboration des plans de gestion, voire de faciliter les conditions d'une co-construction de programmes de gestion. D'autre part, ils émanent de ces porteurs d'enjeux le sentiment que la puissance publique ne tient pas compte de leur compétence et de leur expérience directe et quotidienne du terrain, alors que leur implication dès les phases d'élaboration du diagnostic de la situation pour prendre en compte ces connaissances complèterait utilement la vision des experts.

Enfin, ces consultations précoces permettent de caractériser un état initial des perceptions ; état nécessaire pour rendre compte de l'effort de participation de chaque Etat membre et pour mesurer les effets de cette participation sur le processus de définition et de mise à consultation des plans de gestion.

Références bibliographiques

BLACH G.I., MERTENS D.M., 1999. Focus Group Design and Group Dynamics: lessons from deaf and hard of hearing participants. *American Journal of Evaluation*, 20 (2): 265-277.

BLANC M., 1988. Concertation, sociologie urbaine et citoyenneté. *Les Annales de la Recherche urbaine* n° 38 : 104-111.

BLATRIX C., 1996. Vers une « démocratie participative » ? Le cas de l'enquête publique. *In La gouvernabilité*, CURAP, Editor. PUF, Paris, p. 299-313.

CG34 CG30, 1998. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : dossiers de travail pour la commission locale de l'eau. Conseil Général de l'Hérault et Conseil Général du Gard.

CLAEYS-MEKDADE C., 2001. Qu'est-ce qu'une « population concernée »? L'exemple camarguais. *Géocarrefour*, 76 (3) : 217-223.

CRAPS M., 2003. Social learning in basin management. HarmoniCOP deliverable no. 3a: European Funded project (Contract No. EVK1-CT-2002-00120) - WP2 reference document, December 2003, 70 p.

CRAPS M., VAN ROSSEN E., PRINS S., TAILLEU T., BOUWEN R., DEWULF A., 2003. Social learning and water management: Lessons from a case study on the Dijle catchment. *In Proceedings of the Connections Conference on "Active Citizenship and Multiple Identities"*. Leuven, September 2003: 418-429.

DAVIES A.-M., RICHARD L., 2002. Designing Choice Experiments Using Focus Groups: Results from an Aberdeen Case Study. *Forum Qualitative Social Research* (<http://www.qualitative-research.net/fqs>) 3 (3).

DEEPA N., 1993. Participatory evaluation: tools for managing change in water and sanitation. World Bank, Washington, 122 p.

DE VRIES M.S., 1997. La gestion de la participation publique dans le processus politique : l'exemple des Pays-Bas. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 1997/2 : 161-182.

GARIN P., RINAUDO J.-D., 2002. Savoirs profanes et expertises en débat pour une planification concertée de la gestion de l'eau. *Sociologies Pratiques* n° 7: Pratiques et interventions des sciences sociales dans la gestion des problèmes environnementaux 2.

- GARIN P., RINAUDO J.-D., RUHLMANN J., 2002. Linking expert evaluation with public consultation to design water policy at the watershed level. *Water Science & Technology* 46 (6-7): 263-271.
- GRIMBLE R., WELLARD K., 1997. Stakeholder methodologies in natural resource management: a review of principles, contexts, experiences and opportunities. *Agricultural Systems* 55 (2): 173-193.
- IFOP, 2000. Sondage IFOP pour la Lyonnaise des eaux réalisé du 28 au 30 octobre 2000.
- INGLES A.W., MUSH A., QWIST-HOFFMAN H., 1999. *The Participatory Process For Supporting Collaborative Management of Natural Resource*, FAO, Rome.
- KRUEGER R.A., CASEY M.A., 2000. *Focus groups: a practical guide for applied research*. (3rd Edition) Sage Publication - International Educational and Professional Publisher; London.
- LOUBIER S., RINAUDO J.-D., 2003. L'eau et les habitants du bassin versant de l'Hérault : Résultats d'une enquête sur les pratiques et les perceptions. BRGM Rapport n° 52584-FR, 56 p.
- LOUBIER S., RINAUDO J.-D., 2004. Socio-cultural determinants of water utilisation: Hérault river basin case study (France). AQUADAPT (<http://www.aquadapt.net>) – WP2 Final report, European Commission funded project (contract EVK1-CT-2001-00104). Report BRGM/RP-53090-FR, Orléans, France, 88 p.
- MORGAN D.L., 1997. *Focus groups as qualitative research*. Thousand Oaks, CA, Sage.
- MOSTERT E., 2003. The challenge of public participation. *Water Policy* 5 (2): 179-197.
- MUCCHIELLI R., 2000. *La dynamique des groupes. Processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes*. Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, coll. Formation Permanente, 15^e édition.
- RINAUDO J.-D., GARIN P., 2003. Participation du public et planification de la gestion de l'eau: nouveaux enjeux et éléments de méthode. *La Houille Blanche*, 2 : 96-101.
- RINAUDO J.-D., LOUBIER S., GARIN P., 2004. Governance structure in the Hérault river basin, France: Case study report. AQUADAPT (<http://www.aquadapt.net>) – WP3 Final report, European Commission funded project (contract EVK1-CT-2001-00104), Report BRGM/RP-53089-FR, Orléans, France.
- THEYS J., 2003. La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement. *Revue Développement Durable et Territoires*. Dossier 2 « Gouvernance locale et développement durable ». novembre 2003 (<http://www.revue-ddt.org>).